

Nos réf. :

Rudi Vervoort. Président
du Collège réuni de la Commission
communautaire commune
Rue Ducale 7-9
1000 Bruxelles
Info.vervoort@aov.brussels

Bruxelles, le 7 mai 2020

Monsieur le Président,

Concerne : COVID-19
Matériel de protection aux maisons de repos
Possible refacturation

Nous représentons le secteur des établissements d'hébergement de personnes âgées tant du secteur public que privé de la Région bruxelloise.

Le secteur a été concerté ce 6 mai sur la circulaire COVID-19 (coronavirus) – Consignes aux maisons de repos et maisons de repos et de soins agréées.

A cette occasion il a appris que le matériel de protection¹ livré aux maisons de repos par Iriscare pourrait leur être refacturé à concurrence de 50 % du coût d'achat supporté par la Région. Apparemment, cette possibilité vaudrait pour toutes les institutions bruxelloises et s'appliquerait aussi aux maisons de repos. Elle découlerait d'une demande des Ministres du Budget.

Dès le 17 mars, le secteur avait demandé une priorité tant au niveau du matériel de protection que de testing. Beaucoup a été fait mais avec retard. Durant des semaines cependant, le personnel des maisons de repos est allé au feu, sans être protégé. Pour les masques, cette situation a notamment résulté de la non-reconstitution du stock stratégique fédéral. Aujourd'hui, la moitié des décès sont en maisons de repos. Le tribut en vie humaine est lourd.

Dans ce contexte, en terme humain, cette possible facturation du matériel de protection relève à notre estime d'un manque d'une élémentaire empathie.

¹ Les masques en tissu et le gel ne seraient pas visés.

Sur le plan politique, aucune mesure de ce type n'est envisagée ni en Flandre ni en Wallonie pour les maisons de repos. Dans le cas d'espèce, la potentielle exception bruxelloise n'est pas compréhensible. Les livraisons faites par Iriscare ont participé d'une urgence humanitaire. Imagine-t-on un seul instant B-fast ou une ONG belge porter secours à un Pays étranger et ensuite lui présenter de façon unilatérale une partie de la facture liée à son intervention ?

En terme juridique, le matériel a été livré sans commande, contrat ou marché. En droit la rétroactivité est l'exception. Juridiquement, il n'y a pas de base à la refacturation envisagée. En particulier, les maisons de repos n'ont pas eu le choix du matériel reçu, quelquefois non conforme ou défectueux, et n'avaient aucune connaissance de son prix exact. Certaines ont reçu des visières alors qu'elles s'en étaient procurées par leurs propres moyens ou grâce à des philanthropes.

Cette possible opération est d'autant plus inopportune que la viabilité économique des maisons de repos est sérieusement mise à mal en raison de trois impacts liés à la crise:

- des pertes dans leur financement par IRISCARE dues à une baisse des journées facturées suite à une diminution du taux d'occupation;
- des pertes dans leurs recettes de prix journées facturés vu la baisse importante du nombre de résidents présents et de candidats résidents.
- des surcoûts liés à des achats de matériel de protection, d'entretien de ce matériel (ex : blouses en tissus), de désinfectant ou en personnel temporaire (intérim, travail étudiant,...), de vidéoconférence, de testing supplémentaire... Certaines maisons ont même mobilisé des infirmières hygiénistes. Ces surcoûts vont augmenter avec l'assouplissement des visites car il faudra davantage de matériel de protection et de désinfection pour les visiteurs et les lieux de visites. Il faudra aussi prévoir ou construire des dispositifs type « parloir ».

A ce jour, la seule mesure d'aide annoncée est 250 euros par lit agréé et pour un trimestre. Elle est tout à fait insuffisante ; ne couvre qu'une très petite partie de ces impacts et est sans comparaison avec ce qui est déjà prévu en Flandre et Wallonie. Un montant de 650 € par lit agréé par trimestre permettrait de couvrir au moins la baisse d'occupation pendant 3 mois et les dépenses supplémentaires engagées dans le cadre du COVID-19.

En comptabilité enfin, une telle facturation donnerait lieu à des calculs d'apothicaire vu la grande variabilité des prix d'achat des différents lots.

Face à cette possible refacturation, le secteur tient d'abord à exprimer une profonde consternation et une réelle amertume.

Le secteur demande instamment que la refacturation du matériel de protection livré ne joue que pour l'avenir quand il sera revenu à meilleure fortune, c.à.d. quand le déconfinement sera instauré. Elle ne pourrait porter que sur du matériel et des quantités commandés par les maisons de repos avec une transparence a priori sur les prix. Vu la situation tendue dans le secteur, la date précise devrait faire l'objet d'une concertation ainsi que d'un préavis et est inconcevable à court terme.

Nous comptons sur vous pour prendre ce message à cœur et vous remercions d'avance de donner suite à cette lettre.

GIBBIS et Santhea signalent que la présente demande concerne également les institutions psychiatriques (maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, convention de revalidation fonctionnelle, services de santé mentale,...).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Président, l'assurance de notre considération fraternelle et très distinguée.

Vincent FREDERICQ
Secrétaire général de
Femarbel

Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération
des CPAS Bruxellois
Association Ville & Communes
de Bruxelles

Christian Dejaer
Directeur
GIBBIS

Yves SMEETS
Directeur général de Santhea

Copie de la présente est adressée aux Ministres :

- *Alain Maron, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Chargé de la transition écologique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, chargé de l'Action sociale et de la Santé.*
- *Elke Van den Brandt, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, et Membre du Collège réuni de la COCOM chargée de la Santé et de l'Action sociale*
Sven Gatz, Ministre membre du Collège réuni de la COCOM, chargé des Prestations familiales, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, des Relations extérieures et du Contrôle des Films
- *Bernard Clerfayt Ministre membre du Collège réuni de la COCOM, chargé des Prestations familiales, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, des Relations extérieures et du Contrôle des Films*

Contacts :

Fédération des CPAS bruxellois (Brulocalis) - Jean-Marc Rombeaux – jmr@uvcw.be

Ferubel-Femarbel - Vincent Fredericq - sec-gen@femarbel-ferubel.be

Santhea - Pierre-Yves Lambotte - pierre-yves.lambotte@santhea.be

Gibbis - Christian Dejaer - christian.dejaer@gibbis.be

